



## OPÉRATION DE DÉTECTIONS U15 (secteur 05) (Joueurs nés en 2008)

### **Objectifs de l'opération :**

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

### **Convocation :**

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

**Mercredi 28 septembre 2022**  
**à 15h15 (séance de 15h30 à 17h30)**  
**au Stade Pierre Bini, 05300 Laragne**

Les joueurs doivent se munir de l'autorisation parentale dûment remplie, d'une gourde et de leur équipement de footballeur.

### **Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :**

☎ Sébastien JOSEPH (CTD PPF ALPES) 06.18.29.53.85 – sjoseph@alpes.fff.fr

### **TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS**

#### Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

#### Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

## Liste des joueurs convoqués :

Nom	Prénom	Club
GAYET	Loan	US Veynes Serres
VANDAL	Lenny	US Veynes Serres
CARRERA	Ycare	US Veynes Serres
REYNAUD	Jean	AFCV
ROSE	Flavio	AFCV
GIVAUDAN	Adrien	AFCV
LAURENT VINCENT	Loris	AFCV
LEROY	Loic	ASF Tallard
BESSUEILLE	Elyan	ASF Tallard
TALBOT	Aksel	ASF Tallard
GAILLARD	Léonard	ASF Tallard
RICCI	Thomas	Laragne Sport
TRIAIRE	Thomas	Laragne Sport
VIEUX	Lenny	Laragne Sport
DONNET	Eric	Laragne Sport
BARNEAUD	Mylann	Laragne Sport
HAIEM	Sacha	Laragne Sport
MAHMOUDI	Illies	OBSC
HABIB	Bader	OBSC
TABCHOUCHE	Walid	OBSC
PERIGNION	Jules	OBSC
GIROUSSE	Axel	OBSC
HNINI	Reyan	Gap Foot 05
MITIC	David	Gap Foot 05
LE MOEL	Erwan	Gap Foot 05
MARCELLIN	Maxime	Gap Foot 05
ARNAUD	Tom	Gap Foot 05
DE PIETRO	Etan	Gap Foot 05
FORASETTO	Louca	Gap Foot 05
GARNIER	Adrien	Gap Foot 05
GEMOND	Noah	Gap Foot 05
GRANGER	Evan	Gap Foot 05
GIROD	Mathéo	L'Argentièrre Sport
AIT EL HAJ HSAYNE	Zakariaa	L'Argentièrre Sport
BORGHESE	Alex	L'Argentièrre Sport
CALISKAN	Gokhan	L'Argentièrre Sport

**Encadrement : Sébastien Joseph (CTDPPF) / Christophe Bellard (membre commission technique)**